

# COMMUNE DE LA TURBALLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Session ordinaire n°20211207 du 07 décembre 2021

**Délibération n° 17**    **OBJET : PROJET DE LA SOCIETE HERBIGNAC CHEESE  
INGREDIENTS POUR L'EXPLOITATION D'UNE NOUVELLE UNITE  
DE SECHAGE AVEC EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE DES  
BOUES - AVIS**

L'an deux mil vingt et un, le 07 décembre à 20H00, le Conseil Municipal de LA TURBALLE, dûment convoqué le 30 novembre 2021, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Didier CADRO, Maire.

**Nombre de Conseillers en exercice : 27**

**Présents : 21**

M. Didier CADRO, Maire

M. C. GAUTIER, Mme E. DARGERIE, M. D. DUMORTIER, Mme I. MAHE, M. D. MARION, M. G. BRION, Mme V. LE BIHAN, Adjoints

M. H. GUYON, M. P. CHEVREAU, Mme M. A. JOUANO, M. P. TRIMAUD, Mme A. BARBOT, M. A. ALLIOT, Mme B. COUDOING, M. G. HERBRETEAU, M. M. THYBOYEAU, Mme N. COÉDEL, M. E. ROY, Mme B. CROCHARD-COSSADE, M. D. GOËLO, Conseillers Municipaux

**Absents représentés par pouvoir écrit : 4**

Mme K. DUBOT, Adjointe, représentée par M. Didier CADRO, Maire

Mme E. LEGUIL, Conseillère Municipale, représentée par Mme M. A. JOUANO, Conseillère Municipale

M. L. PÉAN, Conseiller Municipal, représenté par M. C. GAUTIER, Adjoint

Mme V. LE GOFF, Conseillère Municipale, représentée par M. D. DUMORTIER, Adjoint

**Absent non-représenté par pouvoir écrit : 2**

Mme J. BERTHO, Conseillère Municipale

M. J. L. AGENET, Conseiller Municipal

**Secrétaire de séance :** Mme B. COUDOING

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire expose le rapport suivant :

### **Présentation de la décision :**

La société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS, exploitante d'un site de production et d'une laiterie sur la commune d'Herbignac souhaite pérenniser son activité de production de Mozzarella et de caséine par la construction d'une nouvelle unité de séchage qui permettra d'améliorer la valorisation des produits et assurera leur autonomie de séchage sur site.

Le projet vise à :

- construire une tour de séchage n°3
- un atelier de concentration
- un atelier de séchage
- l'extension du quai de la fromagerie
- le réaménagement des bassins de régulation et de rétention des eaux pluviales
- la mise à jour du plan d'épandage
- le renforcement et la fiabilisation de la station d'épuration en amont du projet

La nature du projet, relevant du régime des installations classées pour la protection de l'environnement nécessite la tenue d'une enquête publique. Elle se déroule du 8 novembre au 11 décembre 2021 et le territoire de la commune de La Turballe, étant inclus dans le plan d'épandage doit émettre un avis sur la demande d'autorisation d'exploiter présentée par la société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS.

Concernant plus précisément la mise à jour du plan d'épandage des boues, le projet porte la surface totale d'épandage à 3 943 ha dont 3 243 ha épandable contre actuellement 2 593 ha dont 2 116 ha épandable.

Les boues issues du traitement des eaux résiduaires sur la station d'épuration de l'entreprise sont valorisées par épandage sur des terres agricoles dont 21,9 ha sur la commune de La Turballe exploités par le GAEC BROSSEAU.

Le précédent plan d'épandage ne concernait pas la commune de La Turballe.

Reçu en Sous-Préfecture

Le 10/12/2021

Publié ou Notifié

Le 10/12/2021



## DELIBERATION

**VU** le titre 1<sup>er</sup> du livre V du code de l'environnement (installations classées pour la protection de l'environnement) et le chapitre III du titre 2 du livre 1<sup>er</sup> du code de l'environnement,

**VU** le dossier de demande d'autorisation environnementale unique déposé le 21 septembre 2020 et complété le 9 avril 2021 par la société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS en vue de la construction d'une nouvelle unité de séchage au sein de l'établissement qu'elle exploite, avec extension du plan d'épandage.

**VU** l'arrêté préfectoral n°2021/ICPE/231 du 07 octobre 2021 portant organisation d'une enquête publique pour le projet présenté par la société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS

**CONSIDERANT** que cet établissement est soumis à autorisation sous les rubriques n°3642-1, 4130-2-a et 4735-1-a de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et qu'il y a lieu d'ouvrir une enquête publique sur la demande susvisée.

**CONSIDERANT** que le plan d'épandage des boues concerne pour partie le territoire de la commune de La Turballe.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Madame Nadine COËDEL ne prend pas part au vote en raison du manque d'informations.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**Article 1** : émet un avis favorable sur le projet de la société HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS pour l'exploitation d'une nouvelle unité de séchage avec extension du plan d'épandage des boues.

Pour extrait certifié conforme  
Le 08 décembre 2021,

Le Maire,  
**Didier CADRO**



Reçu en Sous-Préfecture  
Le 10/12/2021  
Publié ou Notifié  
Le 10/12/2021





## Résumé de l'acte

### 044-214402117-20211207-20211207-17-DE

**Numéro de l'acte :** 20211207-17  
**Date de décision :** mardi 7 décembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** DELIB 17 - Avis sur le dossier d'enquête publique pour le projet de construction d'une unité de séchage sur la commune d'Herbignac – HERBIGNAC CHEESE INGREDIENTS  
**Classification :** 8.4.4 - Autres  
**Rédacteur :** Magali MAZZANINI  
**AR reçu le :** 10/12/2021  
**Numéro AR :** 044-214402117-20211207-20211207-17-DE  
**Document principal :** 99\_DE-MLT\_061\_del\_17\_.pdf

#### Historique :

10/12/21 09:55	En cours de création	
10/12/21 09:57	En préparation	Magali MAZZANINI
10/12/21 10:24	Reçu	Magali MAZZANINI
10/12/21 10:26	En cours de transmission	
10/12/21 10:27	Transmis en Préfecture	
10/12/21 10:48	Accusé de réception reçu	

